

Procédure d'inscription et de planification aux activités périscolaires par le portail Téliss

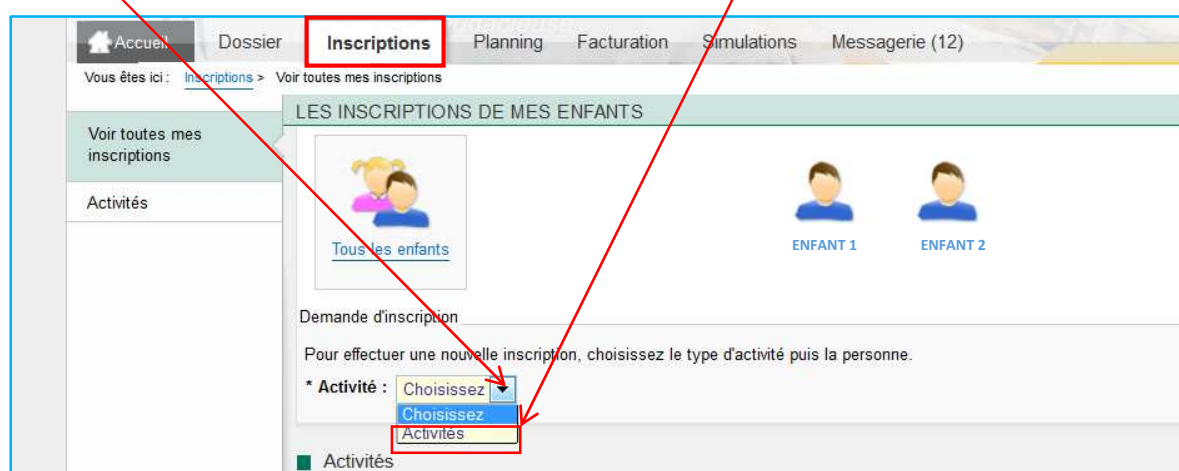
ETAPE 1 – INSCRIRE SON ENFANT

Après avoir saisi vos identifiants sur la page d'accueil du portail Téliss, vous accédez à votre compte.

Pour effectuer une inscription aux activités organisées par le CLAVIM, vous cliquez sur **Inscrire les enfants à de nouvelles activités**



Cliquez sur la flèche pour dérouler la liste et sélectionnez **Activités**



Si vous avez plusieurs enfants, vous devez les inscrire les uns après les autres.

1/ Cliquez sur **la flèche** pour dérouler la liste dans laquelle figurent vos enfants ; sélectionner le 1^{er} enfant .

2/ Puis cliquez sur **Inscrire** pour ouvrir le formulaire d'inscription

Vous devez compléter le champ obligatoire de ce formulaire. Il est précédé d'un astérisque (*)

1/ Les activités :

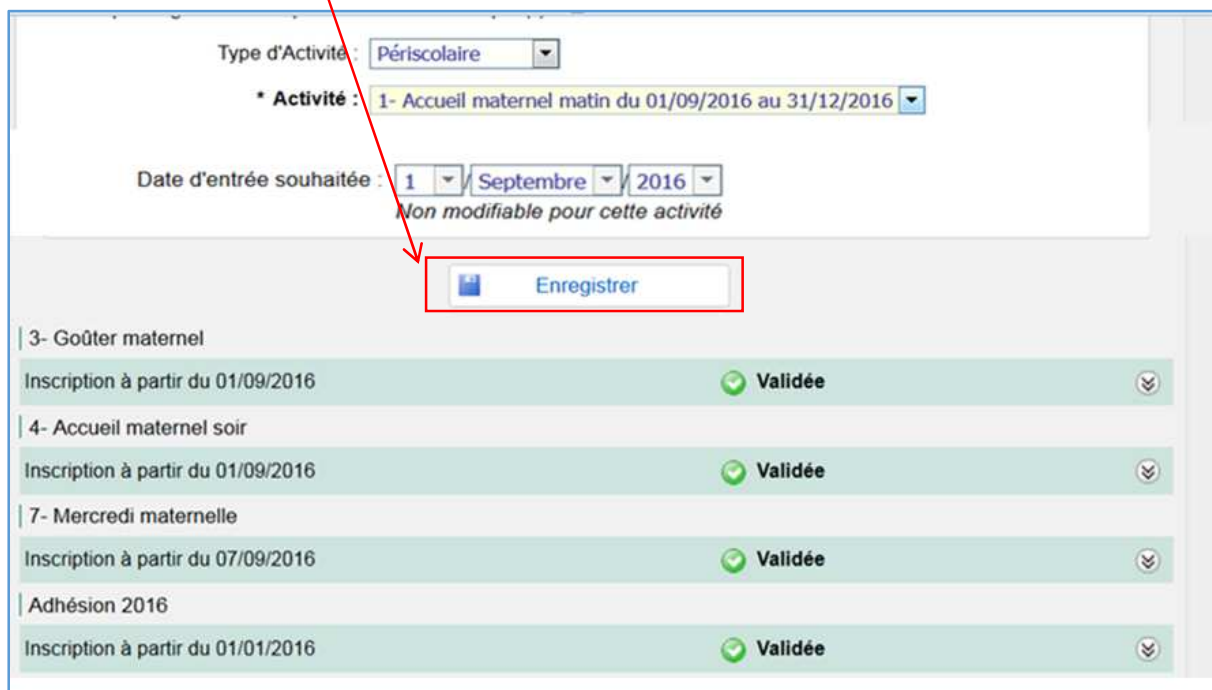
Dans la liste déroulante de **Type d'Activité** = sélectionnez **Périscolaire**

Dans la liste déroulante d'**Activité** = cliquez sur la flèche et sélectionnez l'activité à laquelle vous inscrivez votre enfant.

Vous avez renseigné les informations essentielles et prioritaires pour inscrire votre enfant.

Avant d'enregistrer cette inscription, vérifiez que vous avez fait le bon choix

Vous cliquez sur **Enregistrer**



The screenshot shows a web form for registering a child. At the top, there are dropdown menus for 'Type d'Activité' (set to 'Périscolaire') and '* Activité' (set to '1- Accueil maternel matin du 01/09/2016 au 31/12/2016'). Below these is a date selector for 'Date d'entrée souhaitée' (set to '1' of 'Septembre' '2016'), with a note 'Non modifiable pour cette activité'. A red arrow points from the text 'Vous cliquez sur Enregistrer' to the 'Enregistrer' button, which is highlighted with a red rectangle. Below the form, there is a list of activities with their status:

Activité	Début	Status
3- Goûter maternel	Inscription à partir du 01/09/2016	Validée
4- Accueil maternel soir	Inscription à partir du 01/09/2016	Validée
7- Mercredi maternelle	Inscription à partir du 07/09/2016	Validée
Adhésion 2016	Inscription à partir du 01/01/2016	Validée

Le bandeau suivant apparaît en haut de la page et vous informe que **l'inscription est réussie.**



Les activités dont l'inscription a été finalisée figurent dans la liste (**sous Enregistrer**) avec la mention « **Validée** ».

Les inscriptions se font activité par activité. Vous renouvelez la procédure pour chaque activité que vous souhaitez utiliser pour votre enfant.

Si vous avez plusieurs enfants à inscrire, vous renouvelez la même opération pour chacun d'eux.

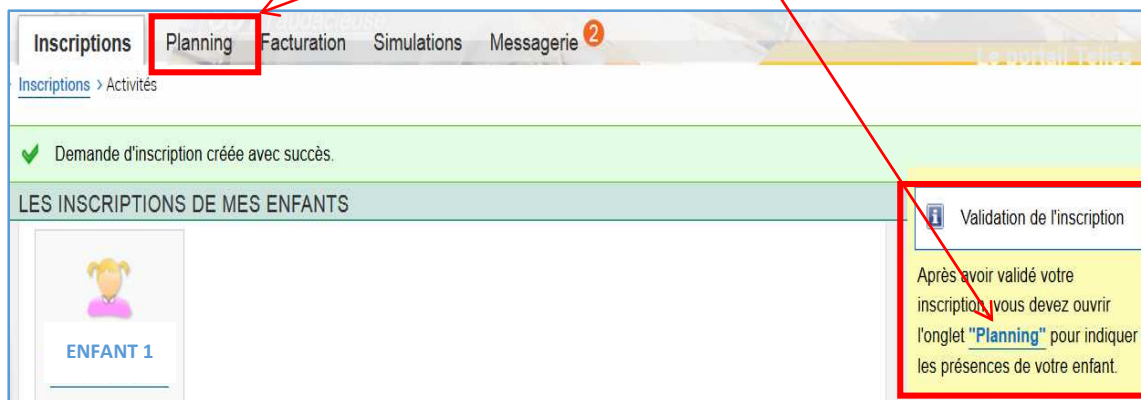
Fin de l'étape « INSCRIPTION »

ETAPE 2 – PLANIFIER LES PRESENCES DE SON ENFANT

L'inscription effectuée, vous accédez directement au planning selon 2 modalités.

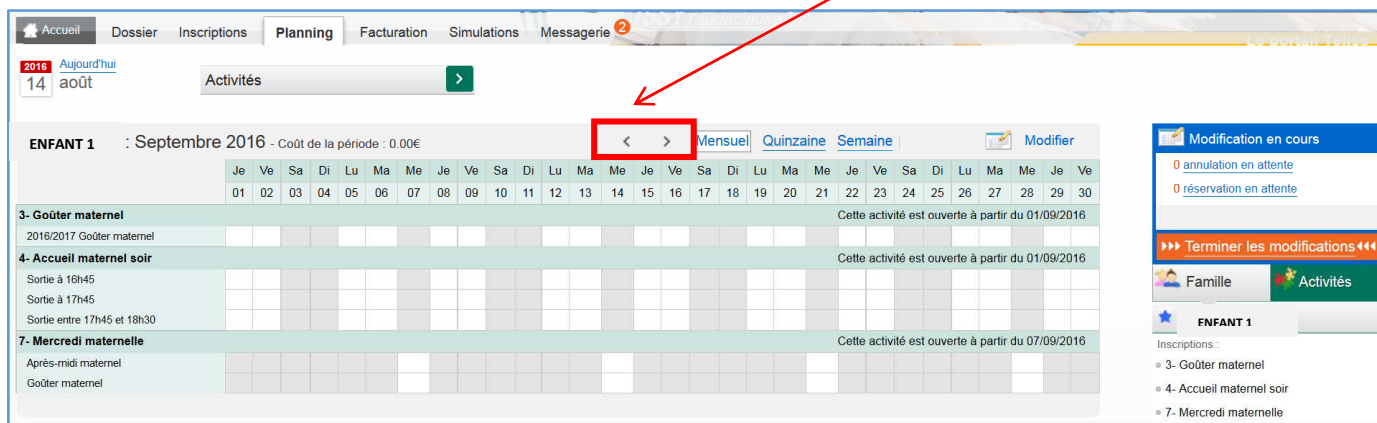
1/ **Sans changer d'onglet**, vous cliquez sur le lien **Planning** figurant dans l'info bulle à droite du formulaire que vous venez de remplir.

2/ en cliquant dans l'onglet **Planning**



Quel que soit le moyen utilisé, la procédure de planification suivante est identique

Par défaut, le planning s'ouvre sur le mois en cours. Cliquez sur **>** ou **<** pour vous positionnez sur le mois concerné.

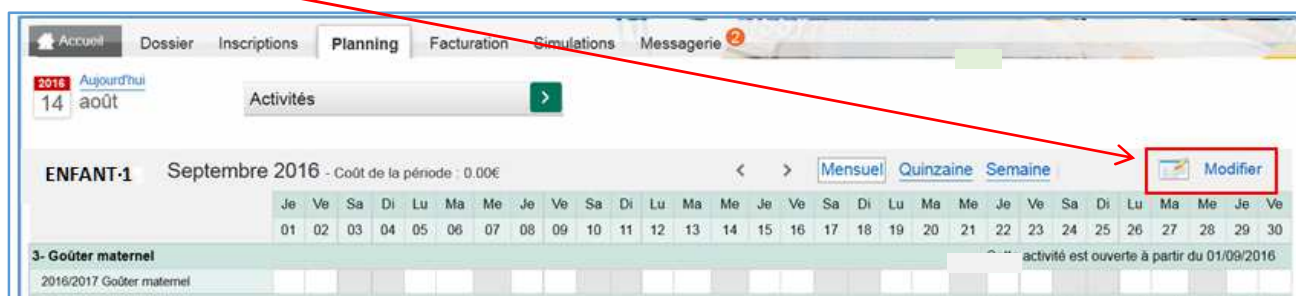


Le planning affiche les activités que vous avez sélectionnées lors de l'étape Inscription.

Attention si vous n'avez pas effectué la procédure décrite à l'étape 1, la ou les activités n'apparaîtra (ont) pas dans le planning de votre enfant.

Vous pouvez commencer la planification.

Cliquez sur **Modifier** pour ouvrir le planning et effectuer vos réservations.



Les cases actives font apparaitre des **petits carrés** que vous cochez selon vos besoins

Attention aux activités associées et à celles en multiéléments

- **Accueil du soir en maternelle** : quelle que soit la durée que vous choisissez, il est obligatoire d'inscrire votre enfant au **Goûter maternel**
- **Accueil du soir en maternelle** : vous avez le choix entre plusieurs horaires de sortie. En fin de mois, la facture détaillera les formules utilisées mais **seul le forfait mensuel correspondant à la durée la plus longue sera facturé** > se reporter **au mode d'emploi planification de l'accueil du soir en maternelle** disponible depuis la page d'accueil du portail Téliss > Documents
- **Mercredi maternelle et Mercredi élémentaire** : vous devez obligatoirement cocher les 2 éléments **Après-midi** et **Goûter**

Le planning complété, cliquer sur **Valider** et une confirmation de la validation apparait en haut de la page

Vous cliquez sur **Terminer les modifications** à gauche du planning

Une page **VALIDATION DES RESERVATIONS** s'affiche et récapitule l'inscription et la planification des présences de votre enfant ainsi que le tarif de chaque réservation.

Validation des modifications

Afin d'enregistrer définitivement votre saisie, veuillez cliquer sur le bouton "Terminer".
Si vous cliquez sur "Tout supprimer", vos modifications seront effacées.

Récapitulatif de votre saisie

Paielement à réception de votre prochaine facture

Date	Elément	Tarification	Coût
02/09/2016	- 3- Goûter maternel - 2016/2017 Goûter maternel	à l'unité	0.87€
05/09/2016	- 3- Goûter maternel - 2016/2017 Goûter maternel	à l'unité	0.87€
06/09/2016	- 3- Goûter maternel - 2016/2017 Goûter maternel	à l'unité	0.87€
08/09/2016	- 3- Goûter maternel - 2016/2017 Goûter maternel	à l'unité	0.87€
12/09/2016	- 3- Goûter maternel - 2016/2017 Goûter maternel	à l'unité	0.87€
13/09/2016	- 3- Goûter maternel - 2016/2017 Goûter maternel	à l'unité	0.87€
17/09/2016	- 7- Mercredi maternelle - Après-midi maternel	à l'unité	12.36€
21/09/2016	- 7- Mercredi maternelle - Après-midi maternel	à l'unité	12.36€
17/09/2016	- 7- Mercredi maternelle - Goûter maternel	à l'unité	0.87€
21/09/2016	- 7- Mercredi maternelle - Goûter maternel	à l'unité	0.87€

Total de vos modifications à l'unité : **38.64€**

Tout supprimer Retour **Terminer**

Cliquer sur **Terminer** pour finaliser la planification.

Vous revenez sur le planning qui affiche des symboles signifiant qu'il est correctement rempli et enregistré.

Planning

2016 Aujourd'hui
14 août

Activités

ENFANT 1 : Septembre 2016 - Coût de la période : 38.64€

Mensuel Quinzaine Semaine Modifier

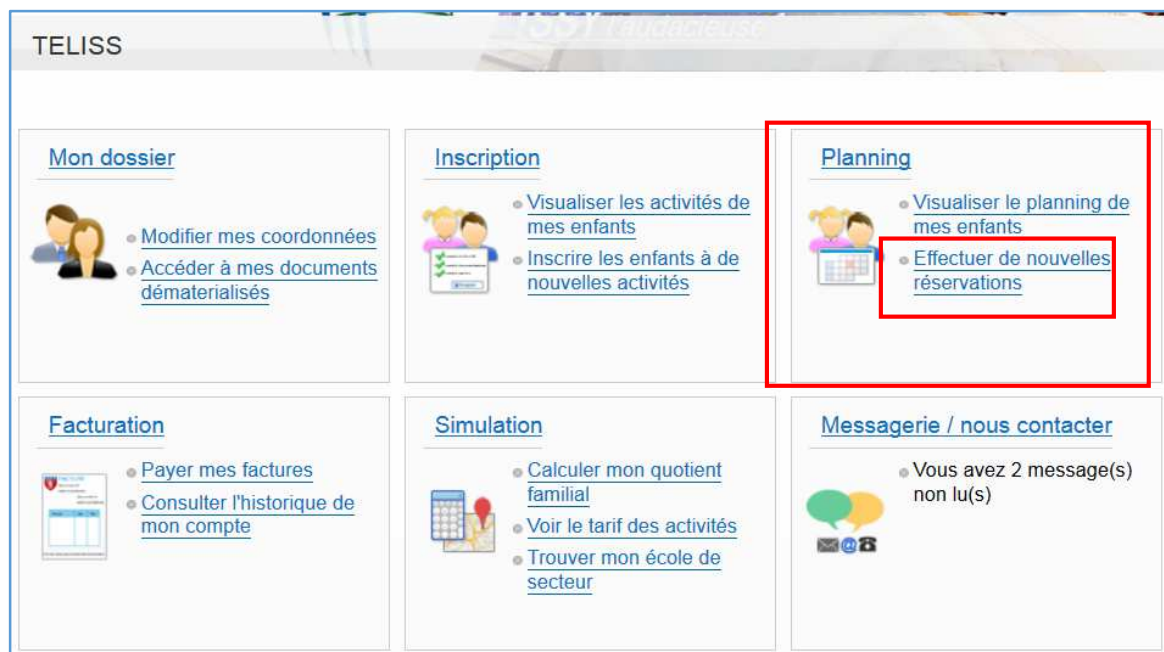
	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
3- Goûter maternel	Cette activité est ouverte à partir du 01/09/2016 - [14 2016/2017 Goûter maternel : 12.18€]																														
2016/2017 Goûter maternel		★			★	★		★			★	★		★	★		★	★		★	★		★	★		★	★		★	★	
4- Accueil maternel soir	Cette activité est ouverte à partir du 01/09/2016 - [5 Sortie à 16h45 9 Sortie à 17h45]																														
Sortie à 16h45		★			★	★				★	★			★	★		★	★		★	★		★	★		★	★		★	★	
Sortie à 17h45							★																								
Sortie entre 17h45 et 18h30																															
7- Mercredi maternelle	Cette activité est ouverte à partir du 07/09/2016 - [2 Après-midi maternel : 24.72€ 2 Goûter maternel : 1.74€]																														
Après-midi maternel							★																								
Goûter maternel							★																								

Fin de l'étape « PLANIFICATION »

ETAPE 3 – MODIFIER LE PLANNING

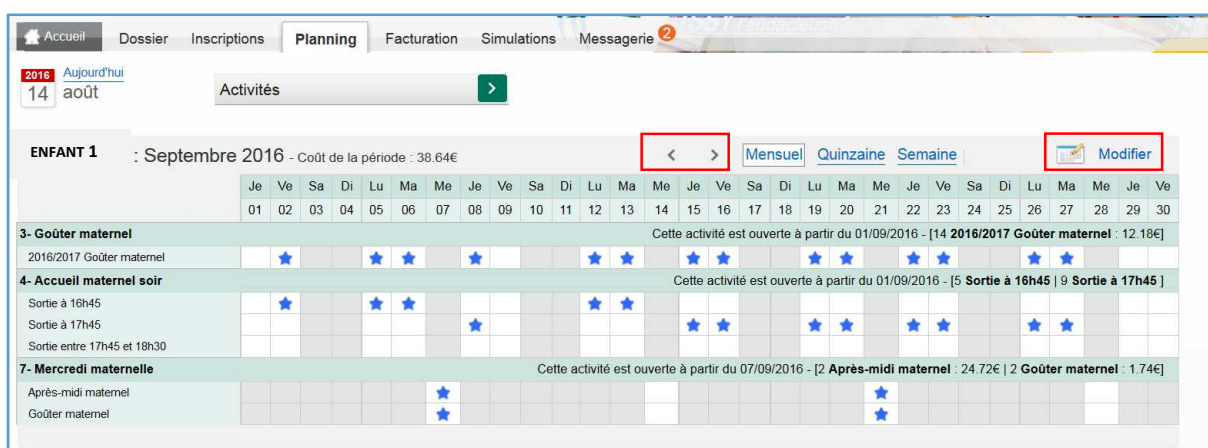
Si vous souhaitez apporter des modifications au planning, vous accédez à votre compte après avoir saisi vos identifiants sur la page d'accueil du portail Téliss

Sélectionner directement dans l'onglet [Planning > Effectuer de nouvelles réservations](#).



Vous accéder au planning :

- Cliquer sur ➤ pour glisser vers la période à modifier
- Cliquer sur [Modifier](#) pour activer le planning
- Cocher/décocher les petits carrés (**voir ETAPE 2**) pour actualiser le planning.



Rappel important : les plannings seront définitivement fermés la veille minuit du jour de l'activité. Aucune modification ne sera possible par le portail ni auprès de ou de l'accueil du CLAVIM ou de l'agent d'accueil de l'école.

Veillez à actualiser les Présences/Absences de votre enfant dans ce délai au risque de voir s'appliquer des pénalités (majoration ou facturation de l'absence).

> cf. : règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires + FAQ août 2016 disponibles sur le portail Téliss.